



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20231106-DEL2023069-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **08 NOV. 2023**  
Publié le : **08 NOV. 2023**  
Le Maire,

## DELIBERATION N°.2023.069

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Monsieur Hubert EMMANUEL EMILE, doyen d'âge des membres présents à cette séance.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

### ABSENT :

GILDO VIERA

**Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.**

### **QUESTION N° 1 : ELECTION DU MAIRE**

**RAPPORTEUR : HUBERT EMMANUEL EMILE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-7, L.2122-7 et L.2122-8 ;

Vu la délibération n°2020.026 du 26 mai 2020 proclamant Monsieur Pierre BARROS maire de la ville de Fosses ;

Vu la démission de Monsieur Pierre BARROS de son poste de maire en date du 23 octobre 2023 ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection d'un nouveau maire ;

Considérant que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, relative au troisième tour. S'il y a égalité au troisième tour, le plus âgé est élu ;

Considérant que conformément à l'article L 2122-8 du CGCT portant sur l'élection du Maire, la présidence de la séance est assurée par le plus âgé des conseillers municipaux, Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE ;

Considérant que Madame Jacqueline HAESINGER se porte candidate au mandat de Maire ;

**Après avoir procédé au vote et au dépouillement :**

Premier tour

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Madame Jacqueline HAESINGER : 23 voix.

• **DECIDE :**

**Madame Jacqueline HAESINGER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue Maire de la Ville de Fosses.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,  
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text "Lauren LOLO".